

ÉTAPES À SUIVRE POUR DÉPOSER UNE DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ ET DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES (PSOC)

1. Consulter les documents suivants :
 - ❖ Programme de soutien aux organismes communautaires (publiée par le MSSS)
 - ❖ La reddition de comptes dans le cadre du soutien à la mission globale (publiée par le MSSS)
 - ❖ Cadre de référence en matière d'action communautaire – Montérégie
2. Remplir et enregistrer sur votre ordinateur le Formulaire de demande d'admissibilité et de financement (vous devez disposer de la version Office 2003 ou d'une version plus récente).
3. Imprimer le formulaire rempli et faire signer aux trois endroits requis à la page 13.
4. Joindre au formulaire **tous les documents obligatoires** (indiqués à la page 2).
5. Faire parvenir le tout, par la poste ou en personne uniquement, à l'adresse suivante :

CISSS de la Montérégie-Centre
Secrétariat des activités communautaires
1255, rue Beauregard
Longueuil (Québec) J4K 2M3

Vous serez informés par courriel dès réception de votre dossier.

La décision concernant l'admissibilité de votre organisme vous sera communiquée dans un délai de **6 à 8 semaines** suivant le dépôt de votre demande.

Seuls les dossiers **complets** seront analysés.